

Conseil Municipal du 19 Février 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Plaisance, Mr Férey, Mr Lesseline, Mr Leconte, Mr Martin, Mr Vasche.

Absente excusée : Mme Rolland,

Absente : Mme Letourneur - Pouvoir : Mme Rolland a donné pouvoir à Mr de Vallavieille

1 Approbation compte rendu du conseil municipal de janvier

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du 16 janvier dernier.

2 Commerce

Monsieur le Maire rappelle que conformément au dernier conseil municipal, Mr Prestavoine a été contacté pour une prestation concernant le dossier commerce/logement. Celui-ci n'étant pas architecte et le dossier imposant le dépôt d'un permis de construire, il ne pourra pas nous accompagner dans ce projet. Monsieur le Maire a donc contacté Mr Laquaine, architecte de Coutances qui propose d'établir une étude de faisabilité comprenant :

- La séparation du commerce et du logement
- Une réflexion sur le système de chauffage
- Une réflexion sur le devenir du local commercial dans sa durée
- Une réflexion sur l'ensemble urbain avec le futur commerce, la coiffeuse et les places de stationnement.

Cette proposition s'élève à 2500€ HT.

Monsieur le Maire explique que le dépôt d'un permis de construire est obligatoire dans la mesure où il y a un changement d'affectation du bâtiment et de la façade et qu'il est donc nécessaire d'avoir un architecte. Le dossier de subvention Fond Investissement Rural étant urgent, il serait nécessaire d'avoir une estimation chiffrée de notre projet pour l'adjoindre au dossier initial de la Maison d'Assistante Maternelle.

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs personnes ont fait part de leur intérêt pour faire fonctionner un commerce de proximité (épicerie, café...). La mairie poursuivra son projet dans la mesure où il n'y aura aucun candidat pour la reprise de l'ancienne épicerie. Mais Monsieur le Maire demande aux intéressés de donner des réponses dans les plus brefs délais.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier la mission à Mr Laquaine.

3 Proposition d'avancement et ouverture de poste.

Monsieur le Maire propose d'inscrire Mme Diaz au tableau d'avancement annuel sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} Classe. L'ensemble du conseil municipal reconnaissant l'excellent travail effectué par cet agent, accepte à l'unanimité cette inscription et décide de créer le poste nécessaire à cette nomination.

Mme Gournay souligne l'efficacité du personnel administratif mairie et musée ainsi que leur disponibilité.

4 MUSEE

Tarif 2019 : Mr le Maire présente la nouvelle grille tarifaire 2019 proposée par Mme Diaz, en précisant qu'il n'y aura pas d'augmentation du tarif adulte mais uniquement un ajustement des tarifs enfants et tarifs réduits. Ces nouveaux tarifs visent également à simplifier l'enregistrement des entrées devenu trop complexe à cause de la démultiplication.

Signalétique musée : Monsieur de Vallavieille explique aux conseillers que 4 panneaux de signalisation routière pourraient être financés en partie par le conseil départemental (la moitié, soit 600€ HT par panneau sera à la charge du Musée). Il propose qu'un panneau soit installé route de Carentan, 1 sur la route Ste Mère-Ravenoville, 1 sur la route du monument Leclerc. Monsieur le Maire pense qu'il faudrait réfléchir à la pose d'un panneau à la sortie de Blosville.

Inventaire : Mr de Vallavieille fait part d'une proposition de la Région pour un système de gérance de l'inventaire informatique avec une localisation possible des objets. Cette démarche paraît intéressante et pourrait aboutir sur un label « Musée de France ». Le coût pour la collectivité serait de 750€ / an. Cet inventaire pourrait commencer en fin d'année 2018. Le conseil municipal est favorable sur le principe. Plus de détails seront apportés lors d'une prochaine réunion.

5 Questions diverses

- Eclairage public : suite à une réunion de la commission éclairage public, des devis complémentaires ont été demandés à la société SARLEC. Monsieur le Maire donne le détail de chacun des devis comprenant des prises pour le branchement des illuminations de Noël (1950€ HT), pour le changement de mâts rue Eisenhower et le déplacement d'un candélabre (4645€ HT) ainsi que pour le changement de cross et de tête d'éclairage rue des Caux (5830€ HT). Considérant que la remise en état de l'éclairage public du bourg sera prise en charge par le parc des marais, ce complément de devis non subventionnable semble réalisable aux conseillers. L'ensemble des devis est accepté à l'unanimité.
- APC : Un comparatif de fréquentation de l'agence postale communale a été établi entre 2016 et 2017. Les résultats sont assez « spectaculaire ». Pour la catégorie ventes et affranchissements, l'APC a progressé de 168%, pour les dépôts et retraits d'objets une progression de 153% est enregistrée. Le service financier étant lui aussi en net évolution avec une augmentation de 173%. Les conseillers sont très satisfaits de ces résultats et félicitent Mme Mériel pour le bon travail qu'elle effectue à ce poste.
- DICT : Mr le Maire informe qu'une déclaration d'intention d'aliéner au titre de la zone d'aménagement différée nous est parvenue pour un terrain situé dans le lotissement Poséidon. Le conseil municipal ne souhaite pas user de son droit de préemption.
- MAM : Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la Maison des Assistantes Maternelles qui se poursuivent. Les cloisons seront finies en fin de semaine et les employés communaux réaliseront la peinture et la tapisserie de l'étage. Madame Gournay et Mme Rolland étant allées démarcher des sociétés pour obtenir des devis pour l'électroménager, plusieurs devis sont présentés comprenant une hotte, un micro-onde, une cuisinière, un lave-vaisselle, un frigo congélateur, un lave-linge et un sèche-linge :
 - But : 2750€ / Lacolley : 2600€ / Les conquérants : 1848€ / Proxi : 2850€

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis des Conquérants (1 contre et 10 pour).